



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/896

Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon, le CNRS et la Ville de Lyon pour la valorisation des fouilles archéologiques programmées du "Clos de la Visitation" - Lyon, 5e arrondissement

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/896 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA METROPOLE DE LYON, LE CNRS ET LA VILLE DE LYON POUR LA VALORISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PROGRAMMEES DU "CLOS DE LA VISITATION" - LYON, 5E ARRONDISSEMENT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Sur la base des résultats de la fouille préventive menée en 2015 par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL) sur le terrain du Clos de la Visitation, propriété municipale située à Lyon 5^e arrondissement, où avaient été dégagés les vestiges d'une occupation antique d'un exceptionnel intérêt (habitat, édifice à vocation militaire), une fouille archéologique programmée a été mise en place sur le site : avec l'autorisation et l'appui de l'Etat elle est menée depuis 2019 en collaboration avec le SAVL par le CNRS (UMR 6249 ChronoEnvironnement) et l'Université de Franche-Comté (UFC).

La Métropole de Lyon, par l'entremise de son équipement culturel en régie Lugdunum – Musée & Théâtres romains de Lyon, souhaite contribuer à la valorisation des résultats des fouilles archéologiques conduites au Clos de la Visitation.

La présente convention a pour objet d'encadrer la mise en œuvre d'actions conjointes que développeront la Métropole de Lyon, le CNRS et l'UFC, et la Ville de Lyon afin d'assurer la valorisation des résultats de ces fouilles : actions participatives à destination des habitants de la Ville de Lyon et plus largement du Grand Lyon, actions de valorisation des découvertes effectuées lors des fouilles archéologiques dans le cadre de la programmation culturelle de Lugdunum - Musée & Théâtres romains, actions de communication communes, actions de médiation conduites par le SAVL.

La convention définit les contributions respectives de chacun des signataires, ainsi que les droits d'exploitation des résultats scientifiques.

Ces collaborations sont mises en œuvre à titre gracieux entre les signataires de la présente convention.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon, le CNRS et la Ville de Lyon pour la valorisation des fouilles archéologiques programmées du Clos de la Visitation (Lyon, 5^e arrondissement) est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET